

## LA BANQUE NATIONALE

Nous publions d'autre part le compte-rendu du quarante-unième rapport annuel des Directeurs aux Actionnaires de la Banque Nationale.

Nous avons fait quelques réflexions dernièrement sur les heureux résultats de l'exercice terminé le 30 avril dernier. Comme nous l'avons fait remarquer, la direction a décidé de porter à la réserve une somme de \$75,000, au lieu des \$50,000 habituels. Nous avons fait remarquer que les directeurs auraient pu augmenter le dividende des actionnaires mais qu'ils avaient agi sagement en augmentant la réserve au lieu d'augmenter le dividende. Les actionnaires ont approuvé la manière de voir et de faire du bureau de direction, ce en quoi ils n'ont pas montré moins de sagesse que les directeurs qu'ils se sont choisis.

La sagesse, la prudence ne sont point ennemies de l'esprit d'entreprise. Le rapport favorable de l'exercice financier de la Banque Nationale nous le prouve. La Banque, en effet, sait profiter de la période de prospérité que traverse le pays tout entier et qui, depuis quelque temps se fait sentir tout particulièrement à Québec, croyons-nous, à Québec où cette banque a son siège social et ses principaux placements.

Admirablement secondée dans ses succursales comme dans son bureau principal par les gérants et par un personnel d'élite, la direction a bien mérité les remerciements que lui ont votés les actionnaires pour la manière habile dont ils ont conduit les affaires de la banque.

Sans vouloir reprendre l'analyse du bilan de la Banque Nationale que nous avons faite, il y a quinze jours, nous rappellerons que les actionnaires ont reçu deux dividendes de chacun trois pour cent, représentant \$72,000 des profits réalisés durant l'année, que \$75,000 ont été ajoutés au fonds de réserve qui s'élève maintenant à \$275,000, ou environ 23 p. c. du capital payé de la banque, et qu'il reste au crédit du compte de Profits et Pertes une balance de \$54,738.91.

Avec la confiance dont jouit la Banque Nationale tant à Québec que dans les districts où elle a établi des succursales, elle ne peut que croître et prospérer davantage. Sa clientèle de déposants a augmenté et ne pourra que grandir encore; dans le commerce, la confiance dont elle jouit n'est pas moins grande, nous en avons l'indication dans le

chiffre élevé des dépôts en comptes-courants, dans le montant de la circulation qui est arrivé à la limite autorisée par la loi et dans la somme des escomptes et prêts courants qui approchent des six millions.

## CHERCHONS DES DEBOUCHES

On annonce que le gouvernement français est tout disposé à accorder à la nouvelle ligne franco-canadienne la même subvention que lui octroie le gouvernement canadien.

On ne dit pas cependant si cette subvention viendrait s'ajouter aux primes à la navigation que la France accorde aux navires de la marine marchande ou si la somme de \$100,000 ou 500,000 francs comprendrait les dites primes.

Quoiqu'il en soit, nous devons comprendre que, si la nouvelle apportée par le Câble est vraie, la Compagnie franco-canadienne de navigation peut compter sur une double subvention annuelle montant à un total de \$200,000. Cette somme nous paraît suffisante pour permettre à la Compagnie d'attendre sans crainte le moment où son capital se trouvera rétribué par le développement naturel des échanges entre le Canada et la France.

Il nous fait plaisir de constater que la liste des actionnaires comporte un certain nombre de noms anglo-canadiens. Ce n'est pas que nous en soyons surpris: le commerçant anglais est un homme essentiellement pratique et, par conséquent, ne boudant jamais devant son propre intérêt. Avec une ligne directe, le commerçant anglo-canadien est certain de mieux réussir à introduire ses produits en France que si, une ligne directe n'existant pas, il lui fallait employer une voie détournée ou indirecte qui nécessite des frais de transbordement en sus d'un taux de fret plus élevé. Un commerçant n'ignore pas que plus il a le transport à bon marché, plus aussi il est à même de lutter contre son concurrent étranger, toutes autres conditions étant d'ailleurs égales.

N'est-ce pas, du reste, pour cette raison que tant de plaintes s'élèvent contre les tarifs de chemins de fer si élevés qu'ils gênent nos exportations de certains produits quand ils ne les prohibent pas entièrement? L'association des manufacturiers du Canada a fait entendre, à différentes reprises, ses doléances à ce sujet et nous souhaitons, dans l'intérêt général du pays, qu'on prête une

oreille attentive à ses justes récriminations.

Pour en revenir à la ligne franco-canadienne, elle doit nous donner un fret aussi bon marché que possible et dans son propre intérêt et dans celui de nos commerçants. Le prix du fret réclamé par la compagnie franco-canadienne doit la rémunérer de ses services; la subvention qu'elle reçoit ne lui est pas accordée pour qu'elle établisse des prix plus bas que la valeur du fret, mais comme compensation des frais préliminaires d'organisation et d'un déficit possible dans les débuts, alors que, faute d'un courant d'échanges suffisant entre les deux pays pour le chargement complet de ses navires, la compagnie franco-canadienne n'aura pas les recettes de trafics nécessaires pour couvrir ses dépenses et l'amortissement de ses navires et de son matériel.

Pour elle-même la compagnie franco-canadienne est dans l'obligation d'encourager par tous les moyens en son pouvoir le développement des échanges entre la France et le Canada. Du développement futur des relations commerciales entre les deux pays dépendent et son existence et sa fortune. Sous ce rapport, et considérant que la subvention des gouvernements lui enlève les embarras et les soucis inhérents au début d'une entreprise, la ligne franco-canadienne ne peut qu'être et sera un élément, une source d'accroissement de nos exportations en France.

Nos commerçants exportateurs, actionnaires de la compagnie franco-canadienne, tant anglo-canadiens que franco-canadiens, seront en leur double qualité d'exportateurs et d'actionnaires également intéressés et au développement de leurs propres exportations et au succès de la compagnie de Navigation. Attendons-nous donc à voir nos exportateurs faire plus d'efforts qu'ils n'en ont fait dans le passé pour placer sur le marché français les produits canadiens. Il ne servirait de rien, en effet, d'augmenter notre production si, en même temps, nous ne trouvions des marchés nouveaux, c'est-à-dire des débouchés pour un excès de production possible. La population du Canada augmente et par l'excès des naissances sur les décès et par une immigration continue, la consommation de ce fait est plus considérable mais nullement en proportion avec l'augmentation de la production. Si nous ne voulons pas périr d'un excès de production il nous faut l'écouler au dehors contre d'autres produits ou leur